

Diffusion publique de musique et droits

Par **Đăm**, le **19/07/2006** à **14:28**

Bonjour à tous,

J'espère ne pas m'être –trop- planté de catégorie...

Alors voilà, je fais appel à vos lumières.

Je suis photographe, 23 ans et je désire organiser une exposition suite à un concours photographique sur un sujet précis. Le but final est une expo d'images dans un lieu physique donné ainsi que sur un site web. Concernant les droits des images, il n'y a pas de soucis. Je connais les photographes avec qui je travaille et nous avons l'habitude des formalités liées aux droits des images. Le problème, c'est que le sujet du concours comprend des bases musicales sur laquelle les photographes vont travailler, bases que l'on retrouvera au moment de l'exposition (diffusion publique) et sur le site web (de même). Sont donc concernés plusieurs dizaines de morceaux pour lesquels il est bien évident qu'un accord avec l'auteur est absolument impossible...

J'en viens à mes interrogations: est-il illégal de diffuser dans un lieu public et sur un site web, des chansons et ce, sans l'accord de leur auteur/maison de disque?

Quelles formalités et attentions particulières dois-je apporter à ces expos? Je précise qu'aucune des expositions ne sont à but lucratif.

Merci d'avance pour vos réponses

Damien

PS: il semble que mon pseudo ne soit pas supporté par le site. Que les modos se fassent plaisir si ils le jugent nécessaire 

Par **jeeecy**, le **19/07/2006** à **15:46**

salut

le problème est lié à l'écoute des morceaux ou à la photographie des disques, pochettes ou autres?

merci

Jeeecy

Par **Đăm**, le **19/07/2006** à **16:05**

[quote="jeeecy":277x19q4]salut

le probleme est lié à l'écoute des morceaux ou à la photographie des disques, pochettes ou autres?

merci

Jeeecy[/quote:277x19q4]

A priori, uniquement à l'écoute des morceaux qui sera possible (lors de l'expo et sur le site) en même temps que la visualisation des images (travail sur un effet de synergie des arts). Celà dit, tu me fais penser à quelque chose d'autre, c'est que les photographes sont suceptibles d'insérer dans leur oeuvre finale les éléments dont tu parles (pochette, disques...). Si ça pose trop de problèmes, il est possible de verouiller cette hypothèse en modifiant le règlement du concours...

:))

Dam Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **20/07/2006** à **12:24**

si tu fais écouter des morceaux de musique alors que l'accès est public, tu as deux solutions

soit tu les écoutes en entier => tu as des droits à payer à la SACEM

;)

soit tu fais des mix de 30s maxi et la tu n'as rien à payer Image not found or type unknown

Par **Đăm**, le **20/07/2006** à **13:30**

[quote="jeeecy":39ya9vha]si tu fais écouter des morceaux de musique alors que l'accès est public, tu as deux solutions

soit tu les écoutes en entier => tu as des droits à payer à la SACEM

;)

soit tu fais des mix de 30s maxi et la tu n'as rien à payer Image not found or type unknown

[/quote:39ya9vha]

Arf... c'est d'un truc comme ça que j'avais peur...

Et si ce n'est pas vraiment "public" mais que ça concerne une liste de personnes bien précise et stable? Un peu comme avec un système d'invits'...

:))

merçi pour tes précisions d'au dessus Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **20/07/2006** à **15:14**

tu peux aussi ne pas prévenir la sacem qui n'aura peut être pas l'idée de venir inspecter ton expo...

dans ce cas tu as triché mais pas de droits à payer du coup...

Par **akhela**, le **21/07/2006** à **00:49**

prévenir la SACEM est obligatoire même si l'expo se fait sur invite (même pour les soirées privées)... c'est le jeu.

Par **Đăm**, le **21/07/2006** à **10:58**

:wink:

Merçi pour vos réponses Image not found or type unknown